



BILAN D'ACTIVITE

Année 2013

SIAO Insertion



SOMMAIRE

I/ INTRODUCTION	3
II/ PRESENTATION	5
A / Cadre légal	
B / Objectifs du SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation)	
C / Moyens	
III/ BILAN D'ACTIVITE SIAO année 2013	7
A. Les partenaires	7
B. Les Commissions bimensuelles	7
C. Les rencontres avec les partenaires	8
D. Les réunions	8
E. SIAO Insertion	11
▪ L'évaluation	
▪ Le public jeunes	
▪ Le public migrant	
▪ Le public femmes avec ou sans enfant	
▪ Le public hommes seuls	
▪ Le public 60 ans et plus	
▪ Le temps d'attente	
▪ Les ressources des ménages demandeurs	
▪ Secteurs d'origine	
▪ Prescripteurs	
▪ Préconisations, orientations	
▪ Rotations dans les CHRS	
▪ Ménages hébergés au 31 décembre 2013	
F. Ménages en attente : Nombre et gestion	20
G. SIAO Elargi	22
▪ Les réunions	
▪ Les situations	
H. Hébergement Insertion Migrant - HIM	23
I. La communication	24
IV/ CONCLUSION, PERSPECTIVES	25
Glossaire : Lexique des sigles	27
Synthèse indicateurs DGCS	30

I/ INTRODUCTION

Par sa circulaire d'avril 2010, l'Etat venait indiquer aux départements un nouveau mode de fonctionnement à mettre en œuvre, le SIAO.

Le 10 décembre 2010, s'est déroulée une réunion qui instituait un nouveau fonctionnement pour les « ateliers urgence » ou « atelier logement ».

Le CCAS de Besançon, gestionnaire du 115, fut mandaté (comme beaucoup - la majorité - des gestionnaires 115 sur la France) pour fédérer ce nouveau mode d'organisation.

Sur le bassin Montbéliardais, le Conseil Général assura la coordination du SIAO. Sur le Haut-Doubs : Pontarlier, Morteau, Valdahon et Mâche poursuivirent leurs commissions, nouvellement nommées SIAO et animées par le Conseil Général ou le CCAS suivant les bassins.

Ainsi, durant deux années sur le département du Doubs, six commissions réunissent l'ensemble des partenaires de l'hébergement et du logement accompagné. Les fréquences sont diverses : chaque quinzaine sur Besançon et Montbéliard, toutes les trois semaines pour les 4 commissions du Haut-Doubs. Les commissions fonctionnant de façon indépendante, le prescripteur d'une demande formulée par un ménage devait envoyer un dossier pour chaque commission.

Fin 2011, le CCAS de Besançon indique son souhait de mettre un terme à la phase expérimentale du SIAO et voir confier cette mission à un autre organisme.

L'Etat souhaitant un SIAO départemental, dès le mois de mars 2012 les partenaires du GBB (groupement du bassin bisontin) se réunissent et la perspective d'un groupement départemental est envisagée.

En parallèle, un groupe de travail se constitue afin de répondre à la demande de l'Etat (16 avril 2012) exprimée dans un cahier des charges pour un SIAO départemental.

Le 17 août 2012, les projets de groupement de coopération sociale du Doubs et du SIAO départemental sont présentés en Préfecture.

Le 8 octobre 2012, le projet de SIAO25 est soumis à la DDCSPP.

Le groupement de coopération sociale se constitue le 16 novembre 2012. 17 associations et CCAS acceptent de se regrouper afin de porter le SIAO25.

(Au 31 décembre 2013 ce sont désormais 20 membres qui composent ce groupement)

Le document qui suit est le reflet de ce qu'a été l'activité du SIAO en 2013 mais aussi celle des partenaires et prescripteurs qui ont, tout au long de cette année, accueilli les publics demandeurs.

Les données issues des commissions, les orientations données aux demandes des ménages et le déroulement de leur parcours, jusqu'au logement de droit commun sont désormais suivis attentivement par le SIAO. Ces informations permettent d'observer de façon plus précise les solutions proposées aux ménages les plus en difficultés mais aussi les points de tensions (les délais d'entrée en structure par exemple).

L'arrivée prochaine du logiciel Etat SI SIAO constituera une nouvelle étape dans le processus de saisie des données. Sa mise en œuvre, souhaitée par la DRJSCS, va nécessiter la mobilisation de l'ensemble des partenaires et prescripteurs. Les données qui en seront issues devront répondre aux besoins de l'Etat en termes d'observation et statistiques.

Le projet de loi ALUR vient affirmer l'obligation d'un SIAO unique (Urgence et Insertion). Le travail mené pour un SIAO unique, par le GCS25, doit garantir une synergie entre les services dédiés à l'urgence (115, services d'accueil, hébergement), ceux centrés sur l'insertion, le logement accompagné et la plateforme des demandeurs d'asiles. Pour permettre un fonctionnement efficient, les moyens humains, techniques et financiers doivent être à la hauteur de ce que souhaite l'Etat en matière de résultat.

Ce bilan annuel va faire en sorte de vous présenter les activités SIAO Insertion et Elargi, les avancées pour les travaux en cours et les projets pour les travaux à venir.

II/ PRESENTATION

A / Cadre légal :

- Article L. 345-2 du code de l'action sociale et des familles;
- Circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément;
- Circulaires du 8 avril 2010 et du 7 juillet 2010, relatives au service intégré d'accueil et d'orientation;
- Circulaire du 31 janvier 2011 relative à la coopération entre les Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation et les plates-formes régionales d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile,
- Circulaire du 4 janvier 2013, relative aux premières dispositions pour 2013 issues de la Conférence contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale en faveur de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées et aux projets territoriaux de sortie de l'hiver.
- Circulaire du 12 avril 2013, relative aux relations entre les services intégrés d'accueil et d'orientation et les associations spécialisées dans la prise en charge des femmes victimes de violences, en particulier conjugales.

B / Objectifs du service intégré d'accueil et d'orientation

- Simplifier les démarches d'accès à l'hébergement ou au logement (ordinaire ou adapté) pour les personnes sans domicile fixe et mal logées et simplifier l'intervention des travailleurs sociaux qui les accompagnent.
- Traiter avec équité les demandes en s'appuyant sur la connaissance des disponibilités de l'ensemble de l'offre existante ; orienter la personne en fonction de ses besoins et non seulement en fonction de la disponibilité de telle ou telle place ;
- Coordonner les différents acteurs, de la veille sociale jusqu'au logement et améliorer la fluidité hébergement-logement ;
- Participer à la constitution d'observatoires locaux afin de mieux évaluer les besoins et les réponses apportées. Le recueil de données vient alimenter les travaux du plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion, ainsi que l'analyse des besoins sociaux des CCAS.

C / Moyens

- Organisation des réunions bimensuelles sur l'ensemble du département, par bassin :
 - Besançon
 - Montbéliard

- Haut Doubs (réunion itinérante par rotation à Pontarlier, Morteau, Valdahon, Maîche)
- Compte rendus et informations aux prescripteurs des décisions prises en commission
- Courrier transmis systématiquement au ménage en cas de refus d'orientation par la commission SIAO
- Centralisation des dossiers de demandes, lecture et, le cas échéant, sollicitation des prescripteurs avant le passage en commission afin d'affiner la demande et les informations
- Gestion des fichiers de liste d'attente, sollicitation des prescripteurs dès lors qu'un ménage ne se manifeste pas alors qu'il doit intégrer une structure
- Tenue d'un fichier de données permettant la tenue de statistiques en temps réel.
L'arrivée du SI SIAO viendra probablement modifier ce fonctionnement.

III/ BILAN D'ACTIVITE SIAO Année 2013

A. Les partenaires

- ADDSEA
- ADIL
- ADOMA
- AHFC
- ALPD
- ALTAU
- AMAT
- APAT
- Association Javel
- CAF
- CCAS Baume les Dames
- CCAS Besançon
- CCAS Montbéliard et Agglo
- CCAS Morteau
- CCAS Pontarlier
- CCAS Valdahon
- CHI Pontarlier
- CHS Novillars
- CHU Besançon
- Conseil Général
- DDCSPP
- DDT
- GARE BTT
- Grand Besançon Habitat
- Habitat 25
- Habitat et Humanisme
- HDL
- Hygiène Sociale de Franche Comté (PADA, CADA)
- IDEHA
- Mairie de Morteau
- Maison d'accueil de la Prairie
- Mission Locale
- Néolia
- Préfecture
- SAIEMB
- Secours Catholique
- Service d'Entraide Protestante
- SIAS Maîche
- Solidarité Femmes
- SPIP
- UDAF
- Ville de Besançon

B. Les Commissions bimensuelles :

Depuis le 1^{er} janvier 2013 :

27 commissions ont eu lieu à Besançon avec une moyenne de 14 partenaires présents,

5 commissions SIAO Elargi se sont tenues à Besançon

28 commissions ont eu lieu à Montbéliard (incluant 5 SIAO Elargi) avec une moyenne de 12 partenaires présents,

23 commissions ont eu lieu sur le Haut Doubs (incluant 5 SIAO Elargi) avec une moyenne de 12 partenaires présents.

Dès lors que nous incluons les rencontres avec les ménages, sur sollicitation de la commission, ce sont plus de 13500 kilomètres qui ont été parcourus sur le département par l'équipe SIAO en 11 mois.

C. Les rencontres avec les partenaires

En 2013, l'équipe SIAO a eu l'occasion à plusieurs reprises d'aller à la rencontre des partenaires, sur site, ou lors de réunions spécifiques.

L'équipe a présenté le fonctionnement du SIAO :

- Aux partenaires Montbéliardais (CMS, CCAS, ADDSEA, CIDFF, ...),
- A la [quasi] totalité des intervenantes sociales des CMS du Haut Doubs,
- Au service des déléguées aux prestations familiales de l'UDAF du Doubs,
- A l'association Habitat et Humanisme,
- Aux partenaires de l'atelier de Santé Mentale du CCAS de Besançon,
- Aux cadres de l'Aide Sociale à l'Enfance,
- Aux étudiants assistants de service sociaux 2^{ème} année, IRTS de Besançon,

Le SIAO a présenté son activité dans le cadre des travaux du PDALPD sur les bassins de Besançon et Pontarlier.

Par ailleurs, afin de mieux appréhender les lieux d'hébergement des ménages, l'équipe SIAO s'est rendue directement dans les structures des partenaires Maison d'Accueil de la Prairie, CHRS Montbéliard, FORUM, CHRS GARE, Solidarité Femmes, CHRS Roseau, ADOMA, CHRS Javel, Résidence Sociale et Résidence Accueil APAT, CHRS Pasteur, Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile, les invités au festin, La maison relais du Pré.

Les rencontres avec l'équipe du SPIP, du SMJPM (Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs) devraient avoir lieu début 2014.

D. Les réunions

L'équipe SIAO participe aux réunions qui sont nécessaires pour mettre en relation les informations sur les parcours des ménages et ainsi favoriser la coordination des divers acteurs en contact avec le public :

- Commission Habitat spécifique : Organisée par la Mairie de Besançon à un rythme bimestriel, le jeudi après-midi, les dossiers qui y sont présentés le sont régulièrement aussi en SIAO Elargi. Cette commission s'adresse aux

ménages en grandes difficultés auxquelles s'ajoute une difficulté à vivre dans un habitat « classique ». Les éléments qui rapprochent les deux commissions sont en lien avec la situation des familles pour lesquelles, bien souvent, « tout a été essayé ».

- Instance régulation Préfecture : Cette réunion a lieu chaque semaine, le vendredi matin. L'équipe SIAO y participe tous les quinze jours. Y sont traitées les situations des ménages primo-arrivants, solliciteurs, déboutés et en inconfort administratif partiel.
Cette réunion permet à l'équipe SIAO de faire le point sur les demandes HIM en attente de validation (Hébergement Insertion Migrant) et de faire lien avec les commissions SIAO insertion le cas échéant.
La participation du SIAO à cette instance permet de faire lien entre les structures asile (SII, OFII, CADA, PADA) et le SIAO, certains publics étant amenés à faire une demande en SIAO dès lors que leur parcours asile est terminé et qu'une démarche d'insertion est envisagée.
- Commission DALO : L'équipe SIAO a participé une seule fois à cette commission en tant qu'invité. Actuellement, le secrétariat de la commission envoie systématiquement un mail à l'équipe SIAO dès lors qu'un nouveau dossier DALO leur est déposé. L'objectif est que l'équipe SIAO transmette les informations à sa connaissance (dossier de demande, décision...) concernant ce ménage. La loi ALUR devrait statuer sur la présence systématique du SIAO en commission DALO.
- Commission Logement Tremplin : L'équipe SIAO participe à ces réunions. L'ensemble des demandes est désormais renseigné dans le fichier statistique du SIAO. L'intégration de cette réunion au SIAO élargi est à l'étude.
- Commission technique OFII : Cette commission permet de traiter l'aspect technique de l'orientation des publics migrants en demande d'asile. La compétence de l'OFII en matière de validation des entrées des publics en demande d'asile permet d'organiser les orientations des publics sortis de la demande d'asile, en commission de régulation de la Préfecture.
- Réunions des groupes de travail du GCS : HIM ; 115 et SIAO Urgence ; Convention femmes victimes de violences-SIAO ; migrants et demandeurs d'asile

Conclusions sur le fonctionnement :

Le SIAO Insertion est sollicité pleinement et peut répondre aujourd'hui aux demandes qui lui sont faites dès lors qu'elles relèvent de son champ de compétence.

L'équipe du SIAO a été sollicitée 177 heures pour ses commissions, 198 heures de réunions ont eu lieu avec les partenaires.

Nous faisons le constat que :

- Pour la préparation des commissions : Réception des dossiers, fiche de synthèse, interrogation des prescripteurs le cas échéant, constitution de l'ordre du jour, mise à jour des listes des demandes en cours, mise à niveau de la base de données,

- Pour faire suite aux commissions : Constitution du relevé des décisions, courriers aux ménages le cas échéant, réponse par mail aux prescripteurs et aux partenaires positionnés, archivage des dossiers, mise à jour de la base de données,

- Pour l'envoi des divers fichiers demandés : Statistiques hebdomadaires CHRS, statistiques mensuelles DGCS, Statistiques trimestrielles résidences sociales, Listing des demandes en attente (envoi à la DDCSPP, au CG, au SAAS), Listing HIM,

le temps qui est donné à l'équipe SIAO pour ces missions peut parfois être « tendu ». Il s'agit dès lors de travailler rapidement de façon à ce que la structure SIAO ne vienne pas interférer dans le parcours des publics.

Ainsi, l'équipe s'est coordonnée pour être présente à l'ensemble des réunions pour lesquelles elle est sollicitée. Il arrive donc régulièrement que le chargé de mission et l'assistante de gestion ne soit pas ensemble en réunion mais qu'ils se « partagent » ces temps de façon à pouvoir assurer le travail administratif.

Articulation entre le chargé de mission et le GCS :

Chaque fois que nécessaire le chargé de mission peut faire appel aux partenaires du GCS. S'il s'agit d'une question technique, politique, ou d'une demande particulière qui pourrait être faite au SIAO, le chargé de mission se réfère aux personnes ressources du GCS.

Trois rendez-vous avec l'administratrice du GCS ont eu lieu en 2013 notamment afin que soient vérifiés que la mission du SIAO est assurée, que le chargé de mission occupe le poste pour lequel il est mandaté, que l'équipe SIAO se sente « entourée » par la structure GCS.

Articulation entre le chargé de mission et la DDCSPP :

Des rencontres régulières et fréquentes ont lieu avec la DDCSPP, plus précisément avec la référente SIAO de l'Etat. La collaboration est efficace et

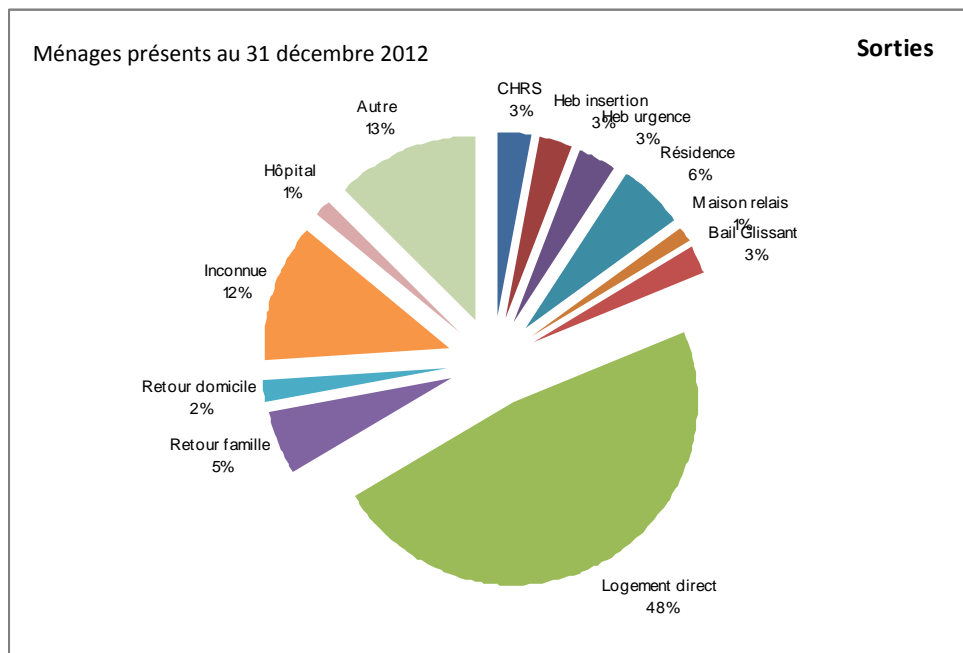
l'Etat sait faire la part entre ce qui appartient au GCS25-SIAO et ce qui revient à l'Etat. La présence systématique de l'Etat en commission SIAO permet cette mise en œuvre et apporte la garantie de la différenciation entre SIAO et services de l'Etat. Lors d'une commission SIAO les partenaires ou prescripteurs peuvent parfois faire une demande amenant une décision de l'Etat; si l'Etat n'est pas présent, ils savent que le lien avec l'Etat sera fait.

E. SIAO Insertion

▪ L'évaluation :

Sur les 562 ménages présents dans les structures au 31 décembre 2012, 238 sont sortis en 2013 (137 sorties de CHRS), 48% vers un accès au logement de droit commun.

Ces données vont peu à peu se figer, les ménages hébergés à la résidence FORUM, au Foyer et à la Résidence ADOMA y demeurant sur du long terme. Les chiffres de 2012 vont être mutualisés avec ceux de 2013 dès lors que le logiciel SI SIAO sera mis en œuvre et renseigné.

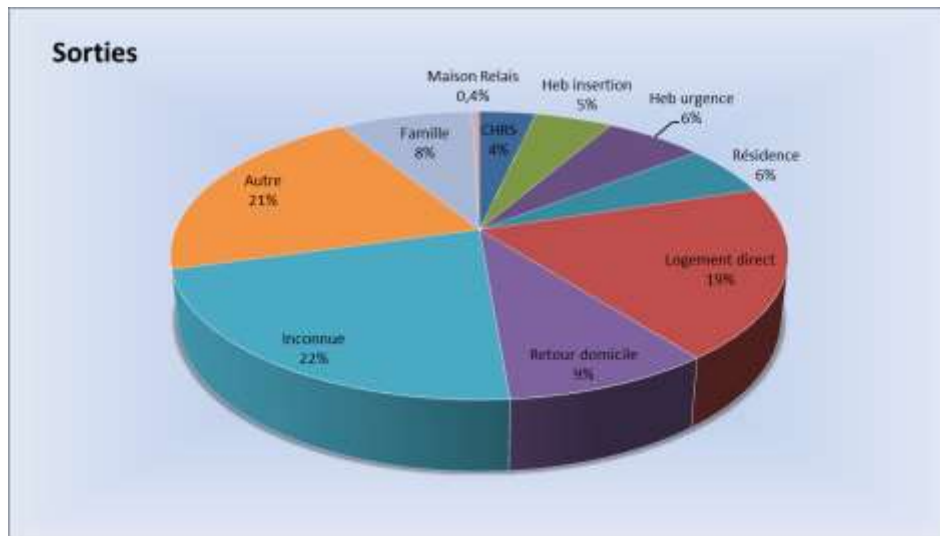


Depuis le 1^{er} janvier 2013, 1177 dossiers (1060 ménages) ont été traités en SIAO (1812 personnes dont 522 enfants).

Sur les 597 ménages entrés en structures dans le courant de l'année, 227 en sont déjà sortis dont 42 en logement direct. Ce pourcentage va progresser de mois en mois, nous pourrons faire le comparatif avec 2013, le 31 décembre 2014.

Les 22% de sorties vers « inconnue » (52 ménages dont 47 en sortie de CHRS) sont comptés sur la base des ménages sortis depuis le 1^{er} janvier.

Si le pourcentage va continuer à baisser dès lors que d'autres ménages vont sortir, le nombre de ménages concernés est important.



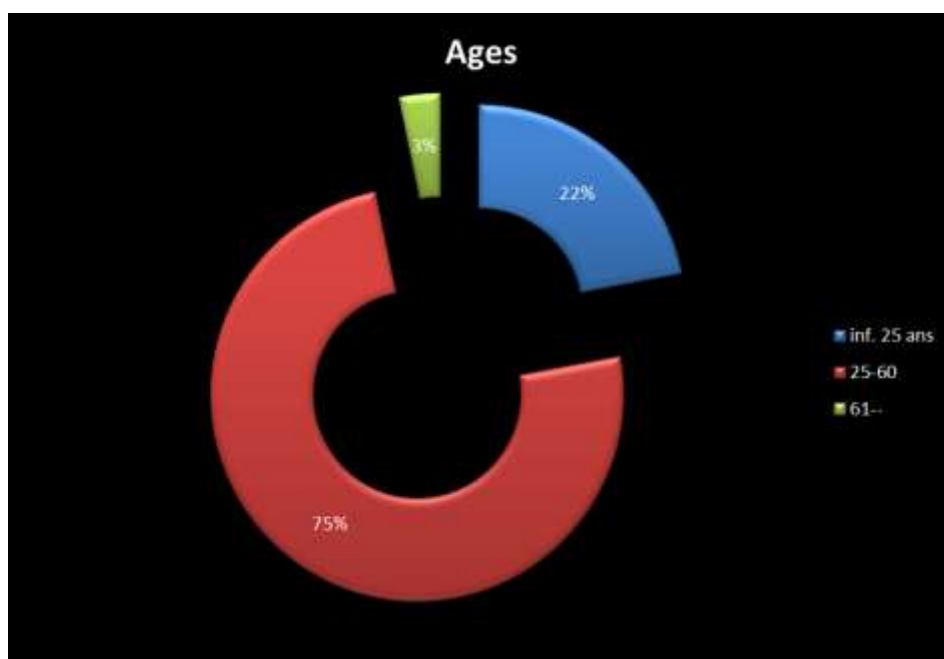
La catégorie « Autre » représente, les sorties vers maison d'arrêt (9 personnes), le réseau relationnel (17 personnes), les départs en cure (5 personnes), les exclusions définitives (4 personnes)...

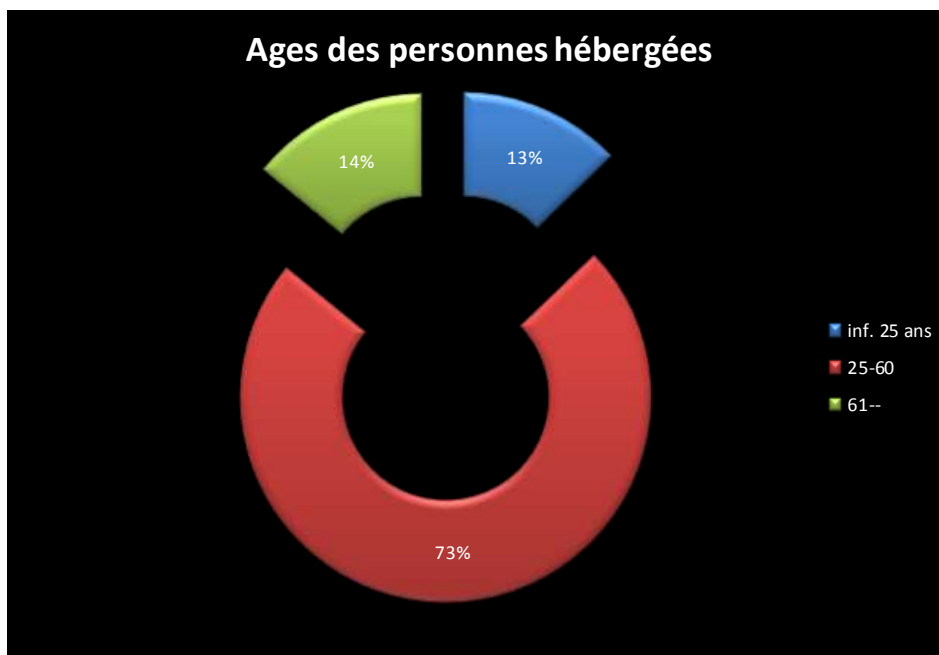
- Le public jeunes

Parmi les publics dont on remarque une forte sollicitation pour une solution d'hébergement : les 18-25 ans.

Ce public représente 22% des demandes au 31 décembre 2013 (258 ménages dont 142 hébergés dont 100 en CHRS).

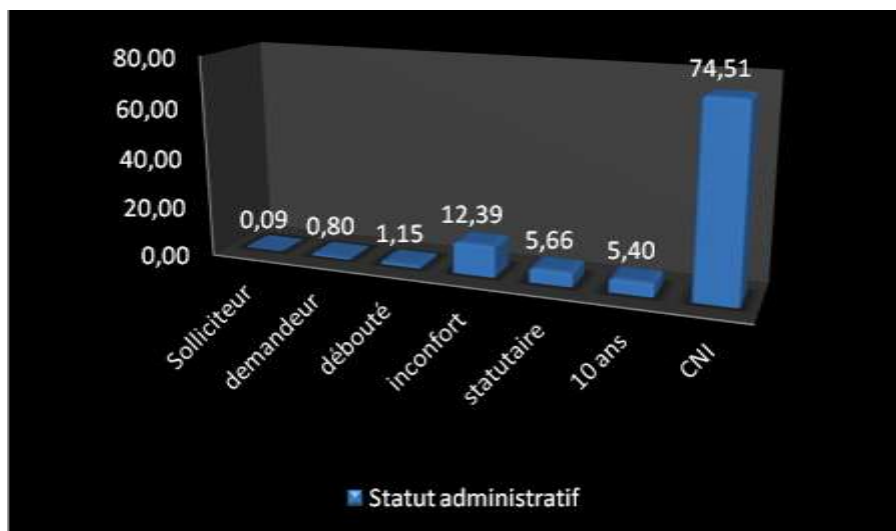
Ces pourcentages vont, là encore, se moduler, mais la tendance reste sur une forte augmentation.





On observe une forte déperdition entre la demande et l'accès en structure pour les moins de 25 ans.

- Le public migrant



Une attention toute particulière est portée sur le parcours des publics migrants. Il est notable de constater qu'au terme de cette année, le SIAO « insertion » est peu impacté par le phénomène de saturation de l'hébergement par les publics migrants.

Nous avons différencié les publics statutaires de ceux qui bénéficient d'une carte de 10 ans au titre du CESEDA (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile).

Cette différenciation permet d'observer le retour de certains publics statutaires dans un cursus d'insertion.

Les commissions SIAO sont régulièrement confrontées à des demandes de ménages en situation administrative précaire (Sans titre de séjour, titre de séjour très précaire) mais aussi par des ménages issus de l'union européenne (Espagne, Italie, Portugal...), 7 ménages en 2013. C'est la DDCSPP qui se positionne spécifiquement et au cas par cas dans ces situations.

Enfin, un public migrant âgé, sans ressource suffisante pour être logé, est présent dans certaines structures et va avoir vocation à y rester, ce qui nous amène au point « public des 60 ans et plus », mais avec la difficulté supplémentaire d'un point de vue administratif.

- Le public femmes avec ou sans enfant

407 demandes SIAO de femmes avec ou sans enfants (343 enfants) ont été présentées soit 35% des demandes. 18% du public féminin sont des femmes seules sans enfant soit 216 femmes.

L'observation des situations de violences faites aux femmes reste plus complexe. En effet, la situation de crise est traitée par les gestionnaires de l'urgence (115, SAO, Hébergement d'urgence) et lorsque le dossier de demande d'hébergement arrive dans la sphère du SIAO insertion, cette situation de violence n'est plus mentionnée puisque régulièrement déjà traitée. La mise en œuvre du SIAO unique (Urgence, Insertion) permettra de chiffrer plus objectivement l'impact sur l'hébergement pour ces personnes.

Pour ce qui concerne le SIAO, sur 2013, 118 demandes présentaient des situations de violences.

- Le public hommes seuls

635 dossiers soit 54% des demandes concernent le public des hommes seuls sans enfants. Cette importante demande se ressent peu du fait de la bonne rotation en structure.

Seuls 23 dossiers concernent des hommes avec enfants.

La durée moyenne de séjour toutes structures dédiées aux hommes seuls est de 7.8 mois.

- Le public 60 ans et plus

46 demandes ont été formulées en 2013 pour des ménages de plus de 60 ans. (La personne la plus âgée avait 83 ans au moment de l'examen de sa situation.) Les demandes se font plus régulières (3% des demandes SIAO) et les réponses sont peu nombreuses : EHPAD, Logement Foyer, Maison de retraite...

Les commissions SIAO se trouvent souvent désemparées face à ces demandes et les maisons relais ne sont pas toujours une solution adéquate et les structures d'accueil adaptées à des publics âgés marginalisés restent exceptionnelles.

L'entrée en CHRS après l'âge de 60 ans demande à ce qu'une dérogation soit acceptée par l'Etat. Pour autant, certains publics sont trop jeunes pour

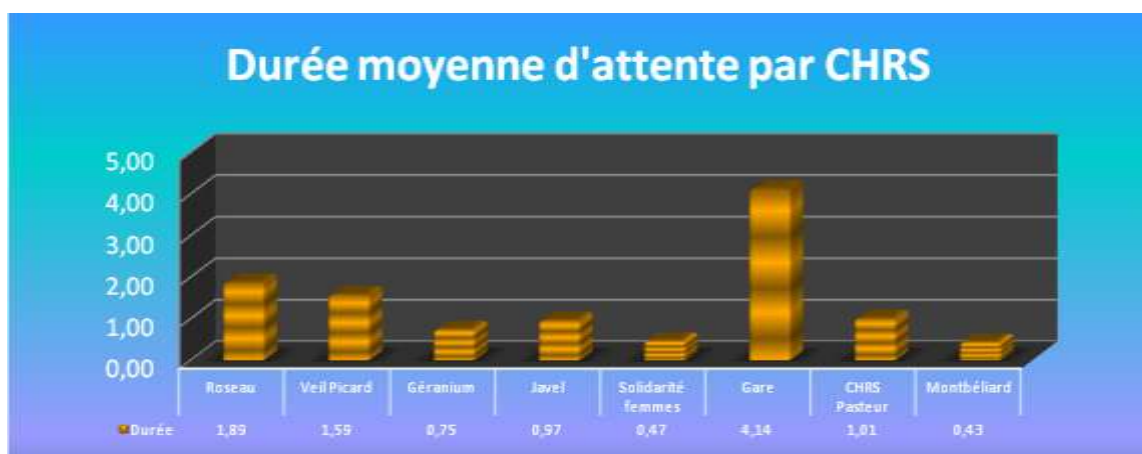
entrer en EHPAD, trop âgés pour entrer en ESAT pour les publics handicapés.

Il ne s'agirait pas de donner au CHRS une fonction qu'il ne doit pas avoir mais la montée des demandes pour ce public nécessite sûrement une réflexion sur les solutions à trouver.

Cette question doit sans doute être corrélée à l'évolution globale de la société : les réformes successives des régimes de retraite, notamment, portent l'âge de la retraite au-delà de 60 ans.

- Le temps d'attente :

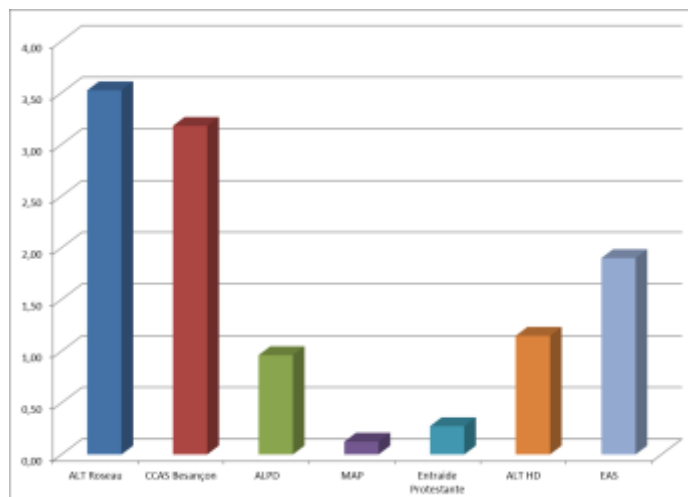
Le délai entre l'orientation SIAO et l'entrée en structure est à différencier suivant les structures en lien avec la typologie des publics accueillis :



Le délai qu'indique ce schéma pour le CHRS Gare est spécifiquement en lien avec le type de public accueilli. S'agissant d'un public sortant de Maison d'arrêt, pour éviter les « sorties sèches », les demandes sont anticipées ce qui explique le temps d'attente.

La durée indiquée est une durée moyenne. Certains ménages ont dû attendre plus de 4 mois pour accéder à un CHRS : 23 ménages, dont 7 femmes seules et 15 hommes seuls (10 CHRS Gare), un couple avec 4 enfants.

Le délai d'attente sur le dispositif ALT peut s'allonger suivant la configuration familiale et le bassin :

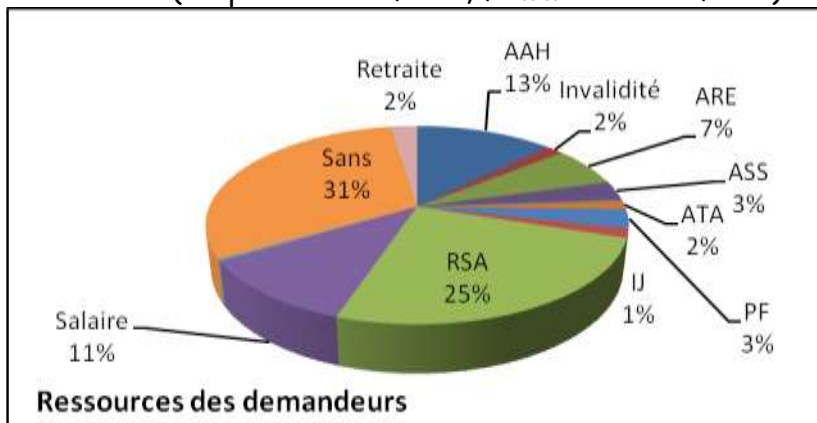


Sur l'ALT du PHL ADDSEA, bassin de Besançon, la durée d'attente peut se prolonger au-delà de 6 mois (5 ménages concernés en 2013) ce chiffre est à pondérer au regard des 16 entrées qui ont eu lieu en 2013. Le détail des ménages concernés sera mentionné plus loin.

Sur l'ALT du CCAS de Besançon, 6 ménages ont du attendre plus de 4 mois dont 4 jeunes de moins de 25 ans sur le dispositif logement tremplin, très sollicité du fait de l'augmentation de la demande de ce public.

- Les ressources des ménages demandeurs

- Sur les 299 ménages sans ressource (31%) passés par les commissions SIAO, 134 sont des jeunes de - de 25 ans soit plus de 44%.
- Sur les 243 ménages bénéficiaires du RSA (25%), 22 sont des jeunes de - de 25 ans (couples avec enfants, femmes avec enfants) soit moins de 1%.



- Secteur d'origine

- 671 dossiers présentés à Besançon dont 16 d'origine hors département et 44 hors région
- 321 dossiers présentés à Montbéliard dont 20 d'origine hors département et 7 hors région
- 182 dossiers présentés dans le Haut-Doubs dont 1 d'origine hors département et 6 hors région



Dans le département, les demandes sont majoritairement issues de l'environnement proche des villes : Besançon, Montbéliard, Pontarlier (77.68%)

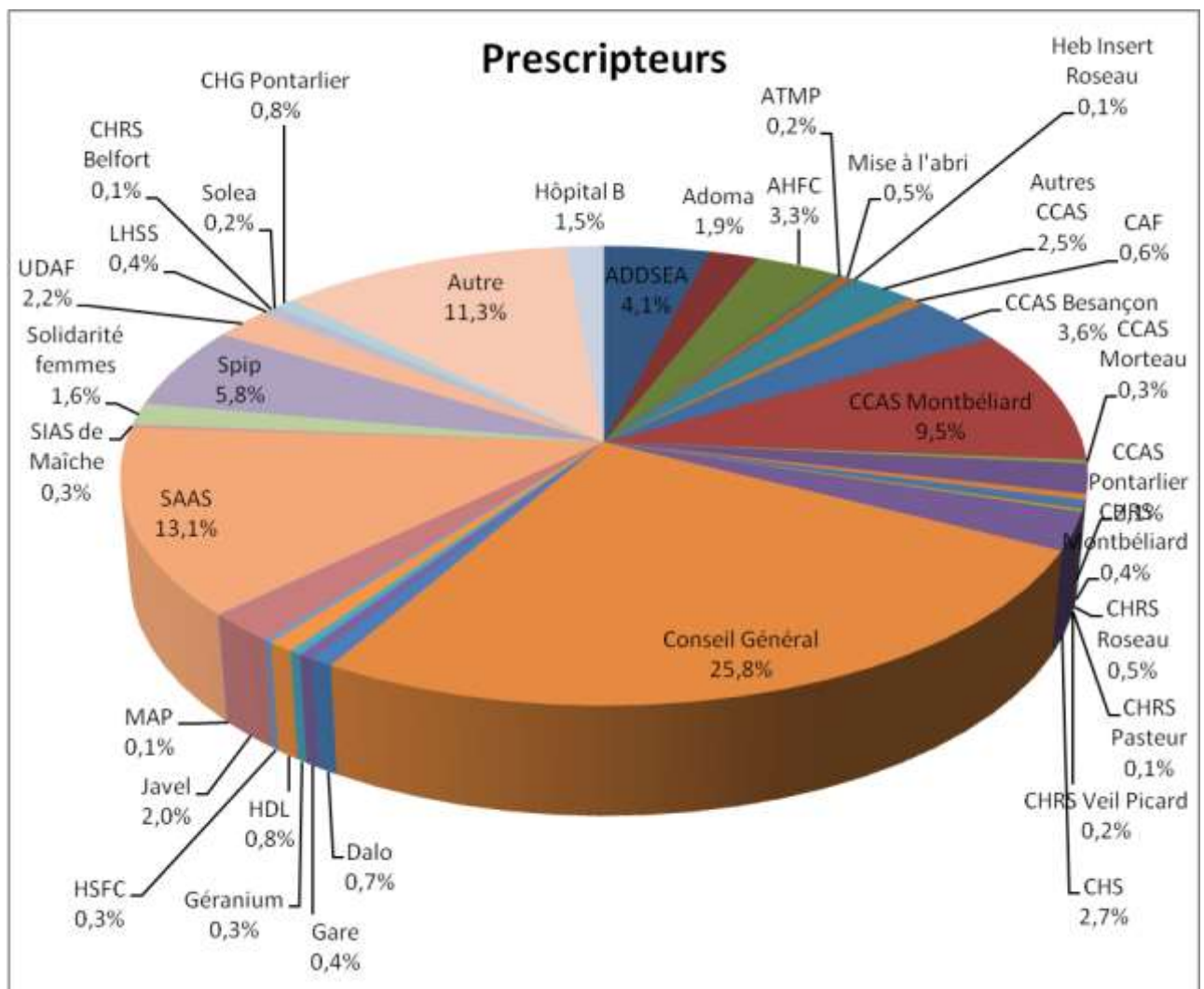
Plus précisément sur le bassin du Haut-Doubs, si l'on considère les quatre bassins sur lesquels la commission se déplace, la répartition des demandes se situe comme suit :

- Pontarlier 79%,
- Morteau 10%,
- Maïche 8%,
- Valdahon 3%.

Les demandes hors département représentent 2.94%

Les demandes hors région représentent 4.63%

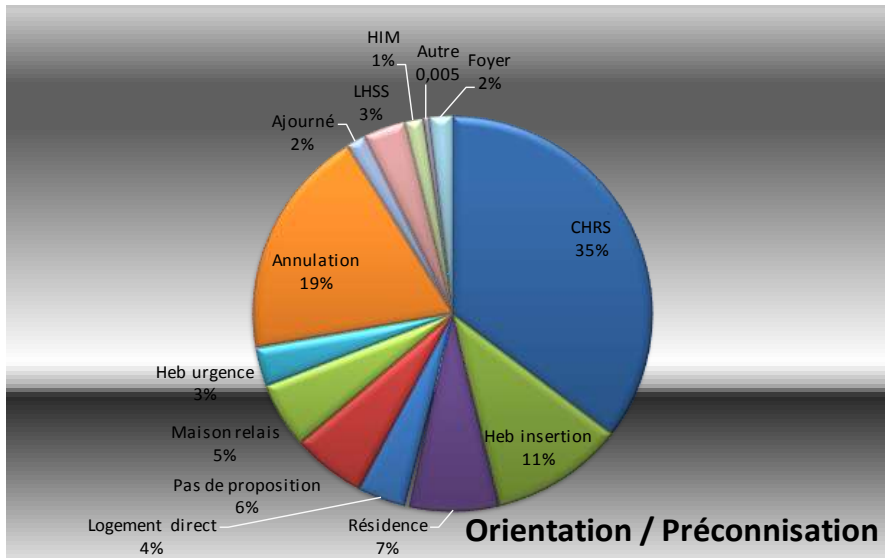
▪ Prescripteurs



Plus d'un quart des demandes (25.8%) émanent des services du Conseil général. Les 11.3% indiqués dans la partie « autres » sont les demandes issues de services hors départements ou hors région.

8.6% des demandes sont issues du milieu hospitalier (Hôpital de Besançon, de Pontarlier, du bassin de Montbéliard mais aussi hors département - Jura, Haute-Saône)

▪ Préconisations/Orientations



1086 des 1174 dossiers traités ont vu la commission proposer une orientation ou une préconisation soit 92.5%

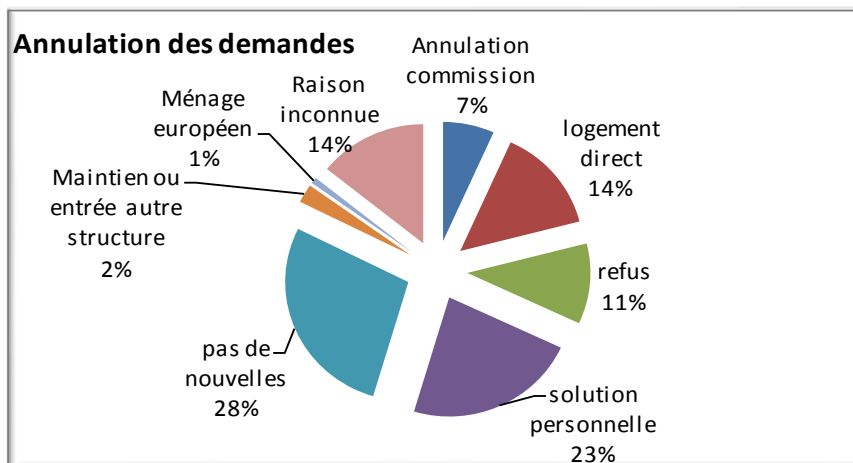
88 dossiers n'ont pas reçu de proposition soit 6% :

La commission ne fait pas de propositions dans des situations bien spécifiques :

- Le ménage n'entre pas dans le cadre du SIAO (demande de logement, de FJT...)
- Nécessité d'une étape préalable (poursuite accompagnement, traitement des dettes, soins...)

→ Concernant les orientations ou les refus pour les publics étrangers (sans autorisation au séjour, avec autorisation au séjour très précaire, public européen), c'est la DDCSPP qui se positionne au cas par cas.

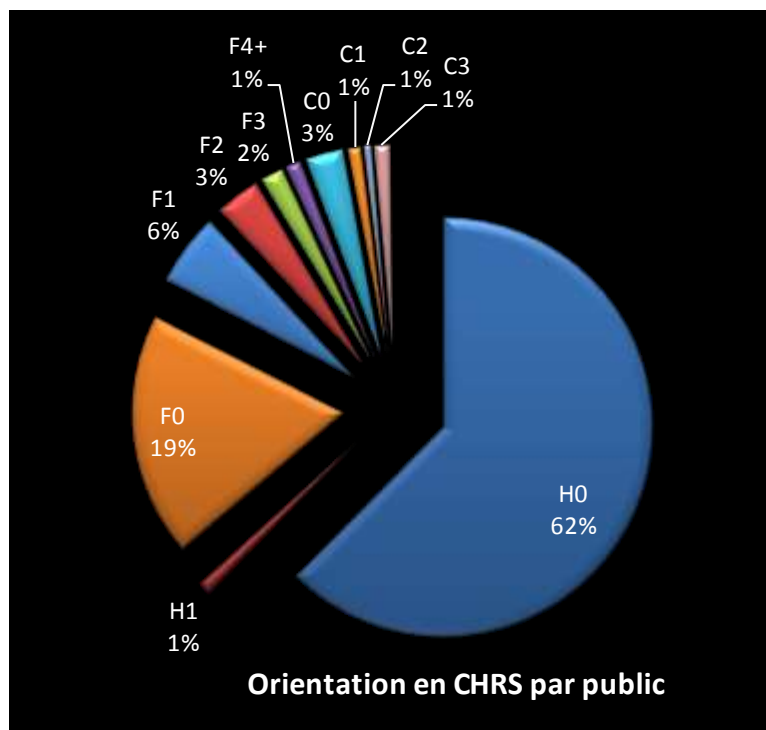
274 dossiers ont été annulés suite à l'orientation proposée par la commission soit 2.3%.



90% des demandes annulées concernent les ménages qui :

- trouvent une solution de relogement ou personnelle,
- refusent l'orientation de la commission,
- ne donnent pas de nouvelles.

527 demandes ont été orientées vers un CHRS (tout public confondus).



▪ Rotation dans les structures CHRS

Il faut différencier l'aspect quantitatif du qualitatif. En effet, si l'on considère strictement le nombre d'entrées et de sortie on observe une rotation généralement supérieure ou égale à 100%

Structures	Nb Places	Nb entrées	Nb sorties	% rotation
CHRS Géranium	20	35	34	170%
CHRS Javel	64	80	78	122%
PHL ADDSEA CHRS Roseau	40	39	40	100%
PHL ADDSEA CHRS Veil Picard	27	19	18	67%
CHRS Solidarité Femmes	30	39	34	147%
CHRS GARE	16	15	17	106%
PHL ADDSEA CHRS Pasteur	13	15	13	100%
CCAS Montbéliard CHRS	49	146	126	257%

Si l'on s'attache à observer le public proprement dit, certaines personnes hébergées au 31 décembre 2012 sont encore dans les CHRS au 31 décembre 2013 :

Structures	Ménages présents depuis le 31/12/2012	Soit Nb personnes
CHRS Géranium	2	2
CHRS Javel	15	15
PHL ADDSEA CHRS Roseau	6	13
PHL ADDSEA CHRS Veil Picard	1	3
CHRS Solidarité Femmes	3	6
CHRS GARE	4	4
PHL ADDSEA CHRS Pasteur	2	2

▪ Ménages hébergés au 31 décembre 2013

675 ménages sont hébergés dans les structures suivies par le SIAO.
903 personnes dont 190 enfants :

- 184 ménages sont hébergés en CHRS 255 personnes dont 63 enfants (169 ménages au 31/12/2012),
- 75 ménages sont hébergés en Hébergement d'insertion (ALT), 139 personnes dont 58 enfants (67 ménages au 31/12/2012),
- 12 ménages sont hébergés dans le cadre de l'HIM (Hébergement insertion Migrant), 56 personnes dont 32 enfants. (Dispositif créé en 2013),
- 11 personnes sont hébergées dans le cadre des Lits Halte Soins Santé (LHSS),
- 192 Ménages sont logés en résidence, 220 personnes dont 19 enfants (159 ménages au 31/12/2012), le SIAO n'a pas connaissance du nombre total des ménages logés en résidence sociale dans le Doubs.
- 62 personnes sont logées en maison relais ou résidence accueil.

F. Ménages en attente : Nombre et gestion

Le SIAO gère la liste d'attente des ménages dont la demande est passée en commission et pour laquelle une orientation ou une prescription a été donnée. Chaque quinzaine, les structures sont interrogées via un fichier dit de « demandes en cours ». Il s'agit ici de renseigner le SIAO sur les contacts pris, les entrées faites, les évaluations en cours.

Cette collecte d'information permet à l'équipe SIAO de contrôler la liste d'attente.

Le SIAO interroge régulièrement les prescripteurs sur le devenir de la demande du ménage, afin de mettre à jour les dernières informations et les communiquer au partenaire.

Il a été convenu, avec l'ensemble des partenaires et prescripteurs que le seul critère chronologique pour la tenue de la liste d'attente n'est pas satisfaisant. Ainsi, la situation du ménage est aussi un critère pris en compte dans l'organisation de l'entrée des ménages en structure. Une situation peut

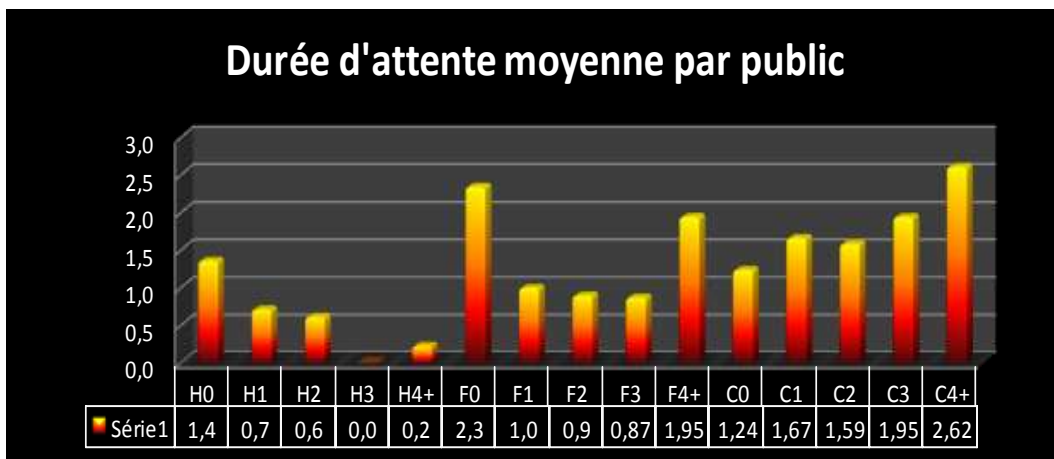
fortement se dégrader et demander un accueil plus rapide qu'une autre. L'aspect « ancienneté » n'est pas oublié pour autant.

Sur l'année 2013 nous avons pu constater un « stock » régulier de demandes en attente avec un pic de 139 demandes en attente en novembre (237 personnes dont 81 enfants).

Fin décembre, ce nombre s'élève à 105 ménages soit 166 personnes dont 52 enfants tous dispositifs confondus. (17 femmes avec enfants, 18 femmes seules, 61 hommes seuls, 2 couples sans enfants, 6 couples avec enfants, 1 homme avec enfant)

Ce stock important a un impact sur une partie particulière du public demandeur. Le temps d'attente observé pour l'entrée en structure est différent selon le public ciblé.

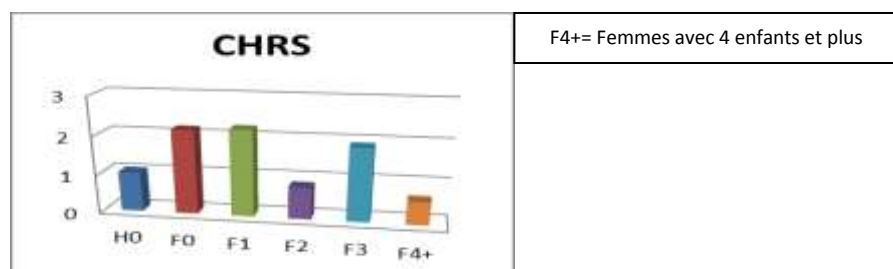
Sur les ménages en attente d'entrée toutes structures :



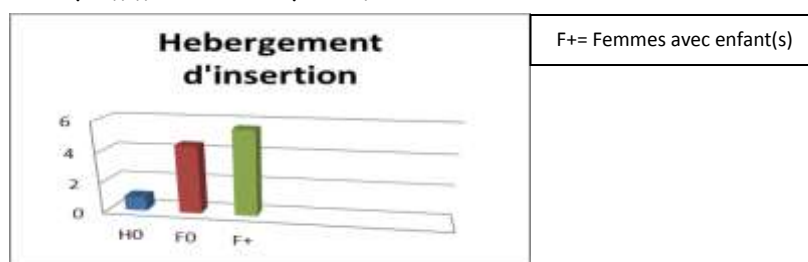
1,4 mois d'attente en moyenne pour les hommes seuls.

2,3 mois en moyenne pour les femmes seules.

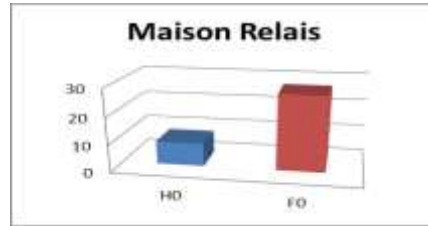
Nb : certains ménages peuvent attendre plus de 4 mois suivant la configuration familiale et les flux dans les structures



Les ménages qui attendent depuis plus de 4 mois pour une l'entrée en ALT sont essentiellement des femmes avec enfants.



Le délai d'attente d'entrée en Maison relais reste important, il est dû avant tout au séjour long des personnes résidentes.



G. Les commissions SIAO Elargi

En 2010, le rapport du PDAHI dans sa fiche action N°5 indique que le SIAO doit s'appuyer sur les dispositifs existants qui portaient alors les noms AUH (Atelier Urgence Hébergement) et PIL (Plateforme Insertion Logement).

Il y est indiqué : « Les PIL sont des instances partenariales construites localement, destinées à proposer et développer des solutions en matière de logement pour des personnes défavorisées. Sont membres les partenaires de l'hébergement et/ou du logement, notamment les structures d'hébergement d'insertion présentes sur le secteur géographique concerné et les bailleurs sociaux ».

C'est donc dans la continuité de ce modèle que s'est poursuivie cette action nommée désormais SIAO Elargi.

- Les réunions :

15 réunions du SIAO Elargi ont eu lieu en 2013 : 5 par bassin

Ces réunions font se rencontrer suivant les bassins : Services de l'Etat (DDCS, DDT, Préfecture et Sous-Préfecture), du Département, des Villes et des CCAS, des bailleurs, du PDALPD, de la CAF, des associations, de la Plateforme des demandeurs d'asile...

- Les situations :

Sur Besançon : 70 situations étudiées représentant 26 ménages.

12 ménages sont sortis du listing :

- 6 ménages vers une orientation logement.
- 3 ménages ont refusé une ou plusieurs propositions
- 3 ménages pour raison de santé, administrative et contextuelle.

Sur le Haut Doubs : 28 situations étudiées représentant 11 ménages. 6 ménages sont sortis du listing dont 3 vers une orientation logement.

Sur Montbéliard : 21 situations étudiées représentant 6 ménages. 2 Ménages sont sortis du listing dont 1 vers une orientation logement.

La commission SIAO Elargi a fait l'objet d'une réflexion commune en 2013. Les participants ayant constaté et exprimé certaines insatisfactions, c'est l'ensemble des domaines qui concernent cette instance qui a été questionné.

Le compte rendu des échanges a été communiqué et le devenir de cette commission débattu lors du comité de pilotage du SIAO du 15 janvier 2014, sera étudié en groupe de travail à l'initiative de la DDCSPP.

Sur Besançon, la faible représentation de représentants des structures d'hébergement en commission SIAO Elargi vient indiquer la nécessité de renouveler son mode de fonctionnement.

H. Hébergement Insertion Migrant - HIM

Le public concerné : Ménages déboutés de leur demande d'asile mais détenteurs d'une autorisation au séjour (Carte VP et F, APS...) avec perspectives d'insertion par le travail, hébergés en structure (CADA, HUDA, HU, CHRS, ALT, Résidence sociale).

Les conditions d'admission : Etude du dossier en instance de régulation de la Préfecture pour validation d'entrée en HIM.

Les moyens : 60 places sur le département.

Un accompagnement en réseau permettant au ménage d'accéder, in fine, au logement de droit commun.

Les porteurs de l'action :

ADDSEA 30 places, ADOMA 15 places, Entraide Protestante 15 places,

Gestion autonome par chaque opérateur dans la logique du cahier des charges défini par le GCS25

Habitat et Humanisme a aussi indiqué sa volonté de participer à cette action.

Cette action à destination d'un public spécifique a été mise en œuvre en avril 2013 à la demande de l'Etat, la réflexion a été portée par le GCS25.

L'accès à l'HIM pour ces ménages a pour objectif de créer du mouvement dans les structures (CADA, HUDA, CHRS, ALT...). En effet, pour certains d'entre eux, le séjour (trop) long dans un dispositif « classique » qui ne correspond pas à leur situation administrative, amène un blocage de place et une tension avec les intervenants sociaux qui ne sont plus en capacité de faire évoluer la situation.

L'arrivée sur un nouvel hébergement peut relancer une dynamique sociale et administrative sous la forme d'un « donnant-donnant ». Si la famille se mobilise pour son insertion sociale et professionnelle, les services du SII y seront attentifs et pourront reconsidérer la situation administrative du ménage.

Les ménages qui accèdent à un hébergement HIM doivent faire en sorte que leurs ressources leur permettent l'accès à un logement.

Une autorisation au travail peut être accordée par la Préfecture et, si la situation du ménage se stabilise en termes de ressources et d'insertion sociale, un titre de séjour plus favorable à l'accès à un logement peut être délivré.

Les situations de 30 ménages (129 personnes) ont été étudiées :

- 21 ménages ont obtenu l'accord de l'Instance de Régulation de la Préfecture pour un accès en HIM.
- 17 ménages soit 74 personnes ont vu l'orientation HIM se concrétiser par un hébergement.

- Au 31 décembre 2013, 2 ménages sont déjà sortis du dispositif pour un accès à un logement de droit commun.

I. La communication :

Le SIAO a mis en place son site internet dès le mois de février :

<http://siao25.e-monsite.com/>

Ce site permet d'être informé des dates de l'ensemble des commissions SIAO dans le département.

Il est aussi possible de télécharger les fiches SIAO. Plusieurs modèles sont proposés de façon à permettre l'utilisation de ces fiches à tous, en fonction de leur système informatique. (Excel 2003 à 2010, Open Office)

La fréquentation est aujourd'hui stabilisée à environ 213 visiteurs uniques par mois pour un total de 9194 pages vues fin décembre.

La page d'accueil, régulièrement mise à jour par l'équipe SIAO, permet d'afficher les événements organisés par les partenaires, lorsque le SIAO en est informé. Il favorise ainsi la communication à l'ensemble des visiteurs.

IV/ CONCLUSION, PERSPECTIVES :

- Après 11 mois de fonctionnement départemental, le SIAO insertion peut être considéré comme pleinement opérationnel.
- Le lien avec de nouveaux partenaires est fait (Maisons relais, Atelier santé mentale, Plateforme des demandeurs d'asile, UDAF, ASE), d'autres restent à mettre en place (MDPH, SPIP, ARS).
- A l'occasion du diagnostic territorial, le SG-MAP (Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique) par l'intermédiaire de Monsieur MORIN, a sollicité le SIAO du Doubs pour ses statistiques et a testé l'efficacité de l'outil de diagnostic qui devrait être testé sur 10 départements supplémentaires à l'horizon 2014.
- La convention pour l'accueil des femmes victimes de violences issue de la circulaire du 12 avril 2013 est en cours de finalisation.

- Le SIAO Unique : Urgence et Insertion

Ce SIAO unifié, tel que l'indique le projet de loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) doit mettre en œuvre le lien entre l'hébergement d'urgence, le 115 et l'insertion et permettre à chaque acteur d'y trouver la cohérence de réseau indispensable à la constitution d'un observatoire complet sur l'activité des structures et le parcours des personnes.

Cette étape ne doit pas imposer de nouvelles contraintes aux structures mais, au contraire, les amener à communiquer entre elles.

Ce processus est en cours d'élaboration au sein du GCS25.

L'enjeu qui se présente nécessite un réel investissement si l'on souhaite que l'objectif soit atteint.

Les moyens humains, techniques et financiers devront être à la hauteur de ce que souhaite l'Etat en matière de résultat.

- Le SIAO et le DALO : L'entrée du SIAO à la commission DALO permettrait de continuer la mise en cohérence de l'ensemble des instances PDALHPD existantes.

(La loi ALUR devrait probablement indiquer le caractère légal de la présence du SIAO dans les commissions DALO)

- La DRJSCS, en lien avec les DDCS des départements de la région Franche Comté, organise la réunion régionale des SIAO.
Homogénéiser les fonctionnements, s'assurer de l'existence d'un SIAO unique sur chaque département, veiller à la mise en œuvre du SI SIAO de façon uniforme sur la région, sont autant d'objectifs qui sont visés lors de ces temps de rencontre.

- Le SI SIAO, plate-forme internet de suivi d'enregistrement de la demande d'un ménage (suivi urgence et insertion) puis de son parcours jusqu'au logement, est l'outil choisi par l'Etat. Sa mise en œuvre au sein des structures et services est prévue début 2014. L'équipe SIAO et la DDCSPP iront auprès des partenaires pour initier les équipes à son fonctionnement.

22 janvier 2014
Jean Pierre BERGER

GLOSSAIRE

AAH : Allocation Adulte Handicapée

ADDSEA : Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte

ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement

AGLS : Aide à la Gestion Locative Sociale

AHI : Accueil, Hébergement, Insertion

AHSFC : Association d'Hygiène Sociale de Franche Comté

AIVS : Agence Immobilière à Vocation Sociale

ALPD : Association pour le Logement des Personnes Défavorisées

ALT : Allocation Logement Temporaire

AMAT : Association Montbéliardaise d'Aide aux Travailleurs

APAT : Association Pontissalienne d'Aide aux Travailleurs

APL : Aide Personnalisée au Logement

ARS : Agence Régionale de Santé

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

ASLL : Accompagnement Social Lié au Logement

ASLLT : Accompagnement Social Lié au Logement Temporaire

ASM : Atelier de Santé Mentale

ASP : Atelier Santé Proximité

ASV : Atelier Santé Ville

ATA : Allocation Temporaire d'Attente

AUH : Atelier d'Urgence Hébergement

BOP : Budget Opérationnel de Programme

CADA : Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CAGB : Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

CAPM : Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard

CAUDA : Centre d'Accueil d'Urgence pour les Demandeurs d'Asile

CCAPEX : Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CESEDA : Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile

CFP : Concours de la Force Publique

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence

CMU-C : Couverture Maladie Universelle - Complémentaire

CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CPH : Centre Provisoire d'Hébergement

CQL : Commandement de Quitter les Lieux

CUAL : Commission Unique d'Aide au Logement

DALO : Droit Au Logement Opposable

DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

DDT : Direction Départementale des Territoires de l'Emploi

DGCS : Direction Générale de la Cohésion Sociale (ex DGAS)

DLB : Dispositif Logement Bisontin (ADDSEA)

DREAL : Direction Régionale de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement

DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

ETP : Equivalent Temps Plein

FAI : Fonds d'Aide à l'Installation

FARG : Fonds d'Aide au Relogement et à la Garantie

FDAJ : Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes

FJT : Foyer de Jeunes Travailleurs

FNARS : Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale

FSL : Fonds de Solidarité pour le Logement

FTM : Foyer de Travailleurs Migrants

GARE BTT : Groupement d'Action et de Recherches sur l'Exclusion - Besançon Tous Travaux

GBB : Groupement du Bassin Bisontin

GBH : Grand Besançon Habitat

GCS25 : Groupement de Coopération Sociale du Doubs

GLA : Gestion Locative Adaptée

GRL : Garantie des Risques Locatifs

HDL : Habitat et Développement Local

HLM : Habitation à Loyer Modéré

HU : Hébergement d'Urgence

HUDA : Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile

IRTS : Institut Régional en Travail Social

LHSS : Lit Halte Soins Santé

MAP : Maison d'Accueil de la Prairie

MASP : Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé

OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

PADA : Plate-forme d'Accueil, d'orientation et d'accompagnement des Demandeurs d'Asile

PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé

PDAHI : Plan Départemental d'Accueil d'Hébergement et d'Insertion

PDALPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées

PIL : Plate-forme Insertion Logement

PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

PMA : Pays de Montbéliard Agglomération

RHVS : Résidence Hôtelière à Vocation Sociale

RSA : Revenu de Solidarité Active

SAAS : Service d'Accueil et d'Accompagnement Social (CCAS de Besançon)

SAI FSL : Service des Aides Individuelles du Fonds de Solidarité pour le Logement

SEP : Service d'Entraide Protestante

SIAMB : Service Insertion Atelier Maryse Bastié

SIAO : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation

SIAS : Syndicat Intercommunal d'Action Sociale

SII : Service de l'Immigration et de l'Intégration

SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

UDAF : Union Départementale des Associations Familiales

URHAJ : Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes

SITUATION AU 31 décembre 2013

Volet urgence

1	Nombre total de ménages hébergés dans le dispositif d'urgence	Non encore suivi par SIAO 25
	<i>dont ménages avec enfants</i>	
	Soit en nombre de personnes différentes	
	<i>dont le nombre de personnes de 18-25 ans</i>	
2	Nombre de ménages entrés dans le dispositif via le "115"	
	Soit en nombre de personnes différentes	
3	Nombre de places occupées par des demandeurs d'asile et réfugiés	
	Nombre de places non occupées	
4	Nombre de ménages prêts à accéder à un logement	
	Soit en nombre de personnes différentes	
5	Durée moyenne du séjour (exprimée en jours)	

Volet insertion (CHRS, ALT, LHSS, HIM)

6	Nombre total de ménages hébergés dans le dispositif d'insertion	281
	<i>dont ménages avec enfants</i>	76
	Soit en nombre de personnes différentes	461
	<i>dont le nombre de personnes de 18-25 ans</i>	81
	<i>dont le nombre de personnes présentes au motif de violences familiales (enfants non comptés)</i>	29
7	Nombre de places occupées par des demandeurs d'asile et réfugiés	18
	Nombre de places non occupées (travaux CHRS VP, Petites familles appart diffus CHRS Montbéliard)	17
8	Nombre de ménages prêts à accéder à un logement	-
	Soit en nombre de personnes différentes	-
9	Durée moyenne du séjour (exprimée en jours)	233

Le nombre de ménages hébergés au cours de l'année 2013 a oscillé entre 280 et 300 ménages.

La part des 18-25 ans est restée stable du point de vue de l'hébergement, le nombre de personnes variant entre 70 et 90 personnes.

Concernant les demandeurs d'asile et réfugiés, le nombre reste régulier au cours de l'année avec un pic de 33 personnes hébergées en octobre.

Les places non occupées n'indiquent pas forcément qu'il reste des logements libres dans les structures. Ce sont des places libres mais non disponibles, les structures ne pouvant pas procéder à de la collocation dans certains appartements

La durée de séjour tend à se stabiliser autour de 230 journées en moyenne. Il faut toutefois différencier les durées au regard des structures comme le bilan ci-dessus l'a indiqué.

CUMUL DEPUIS LE 1er JANVIER 2013

1	Nombre total de demandes d'hébergement depuis le 1er janvier	808
	Soit en nombre de personnes différentes	1267
2	Nombre total de demandes de logements intermédiaires depuis le 1er janvier	217
	Soit en nombre de personnes différentes	258
3	Nombre total de demandes traitées (orientations) depuis le 1er janvier	1088
	Soit en nombre de personnes différentes	1647
4	Nombre total de réponses positives (orientations devenues affectations) depuis le 1er janvier	602
	<i>dont les réponses positives ayant débouché sur un hébergement</i>	457
	<i>dont les réponses positives ayant débouché sur un logement (intermédiaire ou ordinaire)</i>	125
5	Nombre total de réponses négatives depuis le 1er janvier	89
6	Nombre total de demandes de demandeurs d'asile et de réfugiés orientées par le SIAO vers la plateforme régionale depuis le 1er janvier	0
	Soit en nombre de personnes différentes	0
7	Nombre total de demandes de demandeurs d'asile et réfugiés non traitées par la plateforme régionale et réorientées vers le SIAO depuis le 1er janvier	3
	Soit en nombre de personnes différentes	3
8	Nombre total de ménages sortis de l'hébergement vers le logement ordinaire* depuis le 1er janvier	198
	soit en nombre de personnes différentes sorties vers le logement ordinaire depuis le 1er janvier	317
9	Nombre total de ménages sortis de l'hébergement vers le logement intermédiaire* depuis le 1er janvier	34
	soit en nombre de personnes différentes sorties vers le logement intermédiaire depuis le 1er janvier	38
10	Nombre total de ménages sortis de CHRS depuis le 1er janvier	307
	Soit en nombre de personnes différentes	384
11	Nombre total de ménages sortis de CHRS depuis le 1er janvier qui accèdent à un logement ordinaire*	96
	Soit en nombre de personnes différentes	142
12	Nombre total de ménages sortis de CHRS depuis le 1er janvier qui accèdent à un logement intermédiaire*	26
	Soit en nombre de personnes différentes	26
13	Nombre total de ménages sortis de CHRS depuis le 1er janvier qui accèdent à un emploi*	-
	Soit en nombre de personnes différentes	-

* lors de leur sortie

Le nombre des demandes SIAO connaît son pic à l'automne avec un « record » de 106 demandes départementales en novembre. Les autres mois de l'année indiquant entre 40 et 50 demandes.

1177 dossiers ont été présentés représentant 1812 personnes.

Les demandes qui arrivent en SIAO sont majoritairement adaptées au champ du SIAO au vu du faible pourcentage de non réponse (6%). Le nombre d'annulation des demandes est en revanche plus important (19%). Elles sont issue généralement de ménages qui ne se manifestent plus ou qui trouvent une solution personnelle.

Les sorties d'hébergement se font majoritairement vers le logement ordinaire. Ce fait vient indiquer le travail fait par les structures et avec les bailleurs pour permettre aux ménages d'accéder au droit commun dès lors que leur situation le permet.

Les éléments non connus du SIAO insertion concernent les ménages prêts à accéder à un logement. Le SI SIAO devrait à moyen terme croiser ses données avec les logiciels de demande de logement, permettant de ce fait d'évaluer le délai nécessaire à un ménage pour son accès à un logement de droit commun.

L'élément emploi pourra aussi être renseigné par les intervenants des équipes sociales dans le SI SIAO.